



Plus value sur terrain devenu constructible

Par **Tagada30**, le **19/09/2015** à **11:47**

Bonjour ,
Nous avons acheté il y a 15 ans une maison (résidence principale) avec un très grand terrain dont une partie non constructible.
L'âge arrivant ça devient trop contraignant nous avons donc décidé de vendre une parcelle qui est devenue constructible il y a quelques années (à peu près 10 ans).
Comment faire pour la plus value ?
Comment estimer le prix d'un terrain alors que nous avons acheté un tout et qu'une partie de ce terrain était non constructible ?
Les services des impôts m'ont juste dits vous ne pouvez le savoir qu'à la signature.
Et le notaire me dit la même chose. Si à la signature on m'annonce un prix pas possible c'est plus la peine de vendre.
J'espère avoir été clair.
Merci pour vos renseignements.